



**LE 2 JUIN 2014**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 2 juin 2014 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

6659-020614 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

C.C.U.

- . Rapport des permis mai 2014

**ADMINISTRATION**

- . Rapport budgétaire mai 2014
- . Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
- . Indicateurs de gestion 2013

6660-020614 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014.

6661-020614 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1400845 à 1400905	103 884,29 \$
Numéros 1400906 à 1400958	182 339,88 \$
Numéros 1400959 à 1401003	53 508,71 \$
Numéros 1400104 à 1401040	165 799,58 \$

6662-020614 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente de services aux sinistrés d'une durée de trois (3) ans à intervenir avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec et d'autoriser le paiement de la somme de 545,10 \$ (0,15 \$ par habitant) pour l'année 2014 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge. Pour 2016, le taux sera de 0,16 \$ par habitant.

6663-020614 **VÉLIRIUM COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE– AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que le Festival international de vélo de montagne et Coupe du Monde UCI se tiendra du 31 juillet au 3 août 2014;

**ATTENDU** que le Vélirium évalue les retombées économiques à plus de 2 millions de dollars;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beaupré verse la somme de 12 000,00 \$ à la Corporation Coupe du monde de vélo de montagne inc. à titre d'aide financière.

6664-020614 **ALEX THIBAUT – AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée par Alex Thibault dans le cadre de sa participation aux Championnats canadiens de l'Est dans la catégorie « National Jeunesse » à Oshawa en Ontario du 10 au 13 mai;

**ATTENDU** que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser à Alex Thibault la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

6665-020614 **GAAP ENDURO – AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que GAAP Enduro sera le premier évènement enduro provincial au Québec qui se tiendra le 9 août au Mont Saint-Anne;

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beaupré verse la somme de 500,00 \$ à GAAP Enduro à titre d'aide financière et ce, conditionnellement à la tenue de l'évènement.

6666-020614 **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal et le directeur général à participer au congrès de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

6667-020614 **FADOQ**

. Utilisation de la salle du Centre communautaire les mardis et jeudis

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la FADOQ à utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire les mardis et jeudis de 19h à 21h et; les jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 pour la saison 2014-2015 dans la mesure où la salle est disponible. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle.

6668-020614 **MANDAT MDA ARCHITECTES – RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « MDA Architectes » afin de préparer les plans d'aménagement d'une salle de conseil et le réaménagement des bureaux des urbanistes et de la salle de conférence, le tout suivant l'offre de service datée du 21 mai 2014. Le montant maximum des honoraires pour ce projet est fixé à 15 000 \$.

6669-020614 **RÉSOLUTION D'APPUI À M. GIOVANNI GEROMETTA**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'appuyer la mise en candidature de M. Giovanni Gerometta au titre de « Cavaliere d'Italia ».

6670-020614 **VÉLIRIUM – AFFICHAGE – ORIFLAMMES**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser Vélirium à afficher, du 26 juin au 4 août 2014, ses oriflammes aux conditions suivantes :

- a) enlever et réinstaller les oriflammes de la Ville;
- b) utiliser les services de Marc Tremblay, électricien pour effectuer le travail;
- c) d'obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
- d) enlever les oriflammes du Vélirium dans les 48 heures après la tenue de l'évènement.

6671-020614 **VENTE DE LA MAISON DU 190 RUE SAINT-LOUIS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon ou M. Roch Lemieux, directeur général à vendre par enchères publiques la maison du 190 rue Saint-Louis aux conditions suivantes :

- a) la vente aura lieu le 28 août 2014 à 10 h;
- b) la vente sera faite sans garantie légale;
- c) la mise à prix sera de 1 000 \$ et elle devra être déménagée dans sa totalité au plus tard le 17 octobre 2014;
- d) un dépôt de 26 371 \$ pour couvrir les frais de démolition (à compléter);
- e) tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

6672-020614 **PROLONGATION DE DÉLAI – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC À L'ÉGARD DE LA CONCORDANCE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU** que le règlement de concordance du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de la Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU** que la Ville de Beaupré a donné au mois de février 2014 un mandat à une firme externe en urbanisme pour réaliser la révision complète du plan d'urbanisme et sa mise en concordance avec le schéma, incluant une importante analyse de positionnement à l'égard des principales fonctions urbaines ainsi que la révision complète des règlements énumérés ci-après en regard d'une approche de développement durable;

Règlements d'urbanisme à modifier en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), dans le cadre de la procédure de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) :

1. Règlement de zonage;
2. Règlement de lotissement;
3. Règlement relatif à l'article 116 de la LAU;
4. Règlement de construction;
5. Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration du règlement de zonage, de lotissement et de construction;
6. Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement;
7. Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E);
8. Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A);
9. Règlement relatif aux usages conditionnels.

**ATTENDU** que l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que « toute municipalité doit dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance »;

**ATTENDU** que la Ville de Beaupré sera dans l'impossibilité de respecter l'échéance du 17 juillet 2014 pour adopter les règlements de concordance énumérés ci-dessus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la Ville de Beauré demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai de 7 mois, soit jusqu'au 2 mars 2015, pour pouvoir adopter tous les règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable modifié de la MRC de La Côte-de-Beauré.

6673-020614 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1173 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1173 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 pour agrandir la zone 2-H à même la zone 6-P.

6674-020614 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (35, RUE DES PIGNONS)**

**ATTENDU** que l'entreprise Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, phase III et qui sera désignée comme étant le 35, rue des Pignons;

**ATTENDU** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6675-020614 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 70, RUE DES PIGNONS**

**ATTENDU** que les propriétaires de l'immeuble sis au 70, rue des Pignons ont déposé les plans pour une demande de permis pour l'agrandissement d'une partie de la maison par l'ajout d'un cabanon attenant au bâtiment principal avec un patio au-dessus;

**ATTENDU** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que l'agrandissement projeté s'intègre au bâtiment et répond aux objectifs et critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement.

6676-020614 **DEMANDE DE DIMINUER LA VITESSE SUR LA ROUTE 360**

**ATTENDU** les nombreuses collisions en période hivernale avec des cervidés;

**ATTENDU** qu'il y a de plus en plus d'usagers de la route et que la sécurité des gens est d'autant plus compromise;

**ATTENDU** la présence de nombreux cyclistes et également de piétons;

**ATTENDU** les accidents mortels survenus ces dernières années;

**ATTENDU** que le conseil municipal considère que la diminution de vitesse de 80km à 70km serait une alternative à considérer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'analyser la problématique de circulation et de prendre en considération la recommandation de diminuer la vitesse de 80KM à 70KM sur la Route 360.

6677-020614 **DEMANDE DE CORRECTION DE LA SIGNALISATION SUR LA ROUTE 360**

**ATTENDU** que le ministère des Transports a déplacé le panneau indicateur « Ville de Beupré » qui était situé à la limite du territoire entre St-Ferréol-les-Neiges et la Ville de Beupré près du pont de la Rivière Jean-Larose;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de demander au ministère des Transports de corriger la signalisation sur la Route 360.

6678-020614 **ACHAT APPAREIL D'ARPENTAGE ET LOGICIEL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'acheter un GPS Trimble Geo Explorer au coût de 8 000 \$ plus taxes et ses logiciels au montant de 4 000 \$, le tout suivant l'offre de services de « Cansel » datée du 20 mai 2014.

6679-020614 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS ENTRETIEN PARCS ET ESPACES VERTS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de confirmer l'embauche des étudiants suivants pour l'entretien des parcs et espaces verts :

- M. Alexandre Roy
- M. Simon Longchamps
- M. Philippe Parent

6680-020614 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour l'achat d'un véhicule pour le directeur du service des travaux publics;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation et d'inviter les entreprises suivantes :
  - Desjardins Auto Collection
  - Suzanne Roy Ford inc.
  - Dalton Saint-Raymond

6681-020614 **SERVICE DE GARDE DE L'ENFANCE-DES-PRÉS ET DE LA PIONNIÈRE – UTILISATION DE LA PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le Service de garde de l'Enfance-des-Prés et le Service de garde de la Pionnière à utiliser gratuitement la piscine du plateau sportif le 25 juin à compter de midi et le 26 juin. Quant aux 25-26 et 27 août prochain si la piscine est encore ouverte et que les conditions climatiques le permettent et si des sauveteurs sont disponibles.

6682-020614 **EMBAUCHE PERSONNEL CAMP D'ÉTÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale :

Nom	Titre	Salaires (\$/Hr)	Expérience
Shanna Warren	Responsable service de garde	12,20 \$	1 <sup>re</sup> année
Derek Powers	Animateur camp	10,70 \$	1 <sup>re</sup> année
Bianca Morel Lachance	Accompagnatrice Personne hand.	12,70 \$	3 <sup>e</sup> année

6683-020614 **COMMANDITE COUPE DU QUÉBEC CLUB DE KAYAK DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 200 \$ au Club de kayak de la Côte-de-Beaupré à titre de commandite pour le plan de visibilité et la somme de 300 \$ pour la compétition de kayak pour la Coupe du Québec qui aura lieu les 7 et 8 septembre prochains.

6684-020614 **DEMANDE D'AUTORISATION DE CAMPING SUR LE TERRAIN DU PLATEAU SPORTIF POUR LA COMPÉTITION DE KAYAK DE LA COUPE DU QUÉBEC**

Considérant la demande reçue du Club de Kayak Côte-de-Beaupré à l'effet de pouvoir faire du camping au Plateau sportif lors de la compétition de kayak de la Coupe du Québec;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'autorisation de camping sur le terrain du plateau sportif pour la compétition de kayak de la Coupe du Québec les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.

6685-020614 **EMBAUCHE SAUVETEURS**

ATTENDU la résolution #6588-080414 adoptée le 8 avril dernier;

ATTENDU les départs de Justine Chartrand, Karel Ferland et Andréanne Vandal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de combler les postes vacants par les personnes suivantes :

<b>Les sauveteurs</b>			
Hélène Vandal	Sauveteur en chef adjoint	13,45 \$ / 30 h garanties	2 <sup>e</sup> année
Catherine Auger	Sauveteur	14,45 \$ / 30 h garanties	6 <sup>e</sup> année
Éric Lamontagne	Sauveteur	13,20 \$ / 30 h garanties	1 <sup>re</sup> année
Charles Delamare	Sauveteur	13,20 \$ / 30 h garanties	1 <sup>re</sup> année

6686-020614 **DÉMISSION DE M. ÉRIC PAQUET À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Éric Paquet à titre de pompier à temps partiel.

6687-020614 **MANDAT À IBI/DAA – STRATÉGIE DE MARKETING POUR LA MISE EN MARCHÉ PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU les 2 offres de services reçues de :

Vignola Communication marketing	14 375 \$
IBI DAA	13 500 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme IBI/DAA afin de préparer l'élaboration d'une stratégie de marketing pour le développement du site de l'ancienne usine AbitibiBowater, le tout suivant l'offre de services datée du 28 avril 2014 au montant de 13 500 \$ plus les taxes applicables.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes sont présentes et aucune question n'a été posée.

## 6688-020614 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
Michel Paré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale

Je, Johanne Gagnon, déclare avoir présenté le présent procès-verbal pour approbation à M. Michel Paré, maire le 4 juin 2014 et que le 6 juin 2014 à 8 h 45 je n'ai reçu aucun avis du maire m'avisant qu'il entendait exercer le veto prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale

Approbation des résolutions contenues au présent procès-verbal le 6 juin 2014.

\_\_\_\_\_  
Michel Paré, maire